



DEMANDE DE MAINTIEN DES DROITS AUX ACTIVITÉS SOCIALES DU CCE AIR FRANCE

**A titre individuel et facultatif moyennant cotisation
pour le personnel cessant son activité dans le cadre d'un plan de départ volontaire
et ayant plus de 30 ans d'ancienneté**

- COTISATION ANNUELLE -

AGENT AIR FRANCE - CCE AIR FRANCE - CE AIR FRANCE - AUTRES (précisez)

(rayer les mentions inutiles)

NOM :

Matricule :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Email :

Date de naissance :

Situation familiale : Célibataire - Divorcé (e) - Marié (e) - Pacsé (e) - Séparé (e) - Veuf (ve)

(rayer les mentions inutiles)

Comité d'Etablissement de rattachement :

Date d'entrée à AIR FRANCE - CCE AIR FRANCE - CE - Autres :

Date de suspension, cessation d'activité :

La cotisation de 3,05 % (*) sera calculée sur le montant des allocations brutes versées par les ASSEDIC (jour de départ des ASSEDIC) jusqu'à la liquidation de la retraite.

Joindre la première notification des ASSEDIC, copies carte retraité AIR FRANCE et lettre notifiant le départ.

(*) Possibilité de paiement en 4 fois.

Imprimé complété et signé à retourner, accompagné des documents demandés à :

CCE AIR FRANCE - Service Financier - Département agents - Roissy-pôle le Dôme - 8, rue de La Haye -
BP 12691 Tremblay-en-France - 95725 - ROISSY CH. DE GAULLE CEDEX

Date :

Signature :

Contact mail : df.cotisation@csecaf.fr